

AMUNDI ESR

Société Anonyme au capital de 24 000 000 euros
Siège social : **90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS**
433 221 074 R.C.S. PARIS
Exercice social du 01/01/2020 au 31/12/2020
Comptes annuels approuvés par l'A.G.M. du 27 mai 2021

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020 (en Keuros)

ACTIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées.....		144 415	128 559
- Créances sur les établissements de crédit.....	3	144 415	128 559
Valeurs immobilisées.....		270	308
- Parts dans les entreprises liées.....	6-7	27	41
- Immobilisations incorporelles.....	7	11	3
- Immobilisations corporelles.....	7	233	265
Comptes de régularisation et actifs divers.....		71 394	31 793
- Autres actifs.....	9	55 905	26 095
- Comptes de régularisation.....	9	15 489	5 698
TOTAL ACTIF		216 079	160 660

PASSIF	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Opérations interbancaires et assimilées.....		51 703	-
- Dettes envers les établissements de crédit.....	11	51 703	-
Comptes de régularisation et passifs divers.....		125 159	123 100
- Autres passifs.....	14	106 318	111 886
- Comptes de régularisation.....	14	18 841	11 214
Provisions et dettes subordonnées.....		2 037	1 958
- Provisions.....	15-16-17	2 037	1 958
Capitaux propres hors FRBG.....	20	37 180	35 602
- Capital souscrit.....		24 000	24 000
- Réserves.....		2 400	1 992
- Report à nouveau.....		226	216
- Résultat de l'exercice.....		10 554	9 393
TOTAL PASSIF		216 079	160 660

HORS-BILAN AU 31/12/2020. Néant.

COMPTE DE RESULTAT (en Keuros)	Notes	31/12/2020	31/12/2019
Intérêts et produits assimilés.....	28-29	416	201
Intérêts et charges assimilés.....	28	- 497	- 486
Revenus des titres à revenu variable.....	29	1	- 38
Commissions (produits).....	30	49 332	45 311
Commissions (charges).....	30	- 3 652	- 3 262
Gains ou pertes s/op. des portef. de plct et ass....	32	- 13	38
Autres produits d'exploitation bancaire.....	33	293	64
Autres charges d'exploitation bancaire.....	33	- 587	- 224
PRODUIT NET BANCAIRE		45 291	42 184
Charges générales d'exploitation.....	34	- 30 582	- 28 425
Dot. aux amort. et aux dépréc. sur immob. incorporelles et corporelles.....		- 56	- 260
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION		14 653	13 499
Coût du risque.....	35	- 317	- 253
RESUL. D'EXPL. ET RESUL. COUR. AV. IMPOT ...		14 336	13 246
Impôt sur les bénéfices.....	37	- 3 782	- 3 853
RESULTAT NET		10 554	9 393

ANNEXE (en Keuro).

NOTE 1 - CADRE JURIDIQUE ET FINANCIER ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE. La présente annexe est une partie indissociable des comptes annuels de la société AMUNDI ESR pour l'exercice clos au 31/12/2020. Elle est exprimée en milliers d'euros (« Keuros »). Le total du bilan avant répartition composant ces comptes annuels est de 202 365 Keuros. Le produit net bancaire (PNB) composant ces comptes annuels est de 45 291 Keuros. Le résultat net de l'exercice est un bénéfice de 10 554 Keuros (10 554 166,21 euros). L'exercice 2020 est d'une durée de 12 mois portant sur la période du 1^{er} janvier au 31/12/2020.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société. Les comptes annuels d'AMUNDI ESR sont inclus, selon la méthode d'intégration globale, dans le périmètre de consolidation de : CREDIT AGRICOLE SA, 12, place des Etats-Unis - 92127 MONTROUGE. **Composition du capital social.** Le capital de la société s'élève à 24 000 000 euros. Il est divisé en 2 400 000 actions de 10 euros de valeur nominale chacune soit : 2 399 999 actions pour AMUNDI FINANCE (23 999 990 euros) ; 1 action pour AMUNDI (10 euros). **1.2. Evénements significatifs relatifs à l'exercice 2020.** AMUNDI ESR a enregistré au 31/12/2020 un résultat net de 10 554 Keuros contre 9 393 Keuros au 31/12/2019 soit une augmentation de 12,36 %. Covid-19 : une crise qui a confirmé la robustesse du business-model de l'entité AMUNDI ESR. L'épidémie de Covid-19 a constitué en 2020 une crise intense et exceptionnelle. Cette crise sanitaire est devenue une crise économique, ce qui a entraîné une baisse des marchés financiers et une volatilité accrue. Cette baisse des marchés financiers a eu une incidence négative sur les résultats financiers d'AMUNDI ESR et un impact important sur le développement de l'activité, sur le comportement des clients et bénéficiaires. Néanmoins, les ambitions d'AMUNDI ESR à moyen terme restent inchangées. AMUNDI ESR a su faire face à cette crise, avec un fonctionnement normal de l'entreprise assuré grâce à la robustesse de sa plateforme informatique, l'efficacité de ses Plan de Continuité d'Activité et le déploiement rapide du télétravail, avec comme objectif la protection de la santé des salariés et le maintien d'un haut niveau d'efficacité opérationnelle pour les clients. L'ampleur et la durée de cette crise restent encore aujourd'hui difficiles à prévoir. **1.3. Evènement postérieurs à l'exercice 2020.** Néant.

NOTE 2 - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. La présentation des états financiers d'AMUNDI ESR est conforme aux dispositions du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 qui, à partir des exercices ouverts au 01/01/2015, regroupe à droit constant dans un règlement unique l'ensemble des normes comptables applicables aux établissements de crédit. **2.1. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle - engagements par signature.** Les créances sur les établissements de crédit, les entités du groupe AMUNDI et la clientèle sont régies par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014. Elles sont ventilées selon leur durée résiduelle ou la nature des concours : les

créances à vue et à terme pour les établissements de crédit ; les comptes ordinaires, comptes et avances à terme pour les opérations internes au groupe AMUNDI ; les créances commerciales, autres concours et comptes ordinaires pour la clientèle. Conformément aux dispositions réglementaires, la rubrique clientèle comporte en outre les opérations réalisées avec la clientèle financière. Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie (interbancaire, Crédit Agricole, clientèle). Les créances sont inscrites au bilan à leur valeur nominale. En application de l'article 2131-1 du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014, les commissions reçues et les coûts marginaux de transaction supportés sont étalés sur la durée de la vie effective du crédit et sont donc intégrés à l'encours de crédit concerné. Les intérêts courus sur les créances sont portés en compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat. Les engagements par signature comptabilisés au hors-bilan correspondent à des engagements irrévocables de concours en trésorerie et à des engagements de garantie qui n'ont pas donné lieu à des mouvements de fonds. L'application du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 conduit l'entité à comptabiliser les créances présentant un risque d'impayé conformément aux règles définies dans les paragraphes suivants. L'utilisation des systèmes de notation externes et/ou internes contribue à permettre d'apprécier le niveau d'un risque de crédit. Les créances et les engagements par signature sont répartis entre les encours réputés sains et les encours jugés douteux. **Créances saines.** Tant que les créances ne sont pas qualifiées de douteuses, elles sont qualifiées de saines et elles demeurent dans leur poste d'origine. **Provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains.** Par ailleurs, sans attendre que les encours soient devenus douteux et dès la comptabilisation initiale des instruments financiers AMUNDI ESR constate également, au passif de son bilan des pertes de crédit attendues sur les douze mois à venir (créances qualifiées de saines) et/ou sur la durée de vie de l'instrument financier dès lors que la qualité de crédit de l'encours s'est significativement dégradée (créances qualifiées de dégradées). Les dotations et reprises des provisions au titre du risque de crédit sur les encours sains sont inscrites en coût du risque. Ces provisions sont déterminées dans le cadre d'un processus de suivi particulier et reposent sur des estimations traduisant l'évolution du niveau de risque de crédit à la date de comptabilisation initiale et la date d'arrêt. **Créances douteuses.** Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant un risque de crédit avéré correspondant à l'une des situations suivantes : il existe un ou plusieurs impayés depuis un an au moins ; la situation d'une contrepartie présente des caractéristiques telles qu'indépendamment de l'existence de tout impayé, on peut conclure à l'existence d'un risque avéré ; il existe des procédures contentieuses entre l'établissement et sa contrepartie. Parmi les encours douteux, AMUNDI ESR distingue les encours douteux compromis des encours douteux non compromis. **Créances douteuses non compromises.** Les créances douteuses non compromises sont les créances douteuses qui ne répondent pas à la définition des créances douteuses compromises. **Créances douteuses compromises.** Ce sont les créances douteuses dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lesquelles un passage en perte à terme est envisagé. Pour les créances douteuses, l'enregistrement des intérêts se poursuit tant que la créance est considérée comme douteuse non compromise, il est arrêté lorsque la créance devient compromise. Le classement en encours douteux peut être abandonné dès lors que le risque de crédit avéré est définitivement levé et lorsque les paiements ont repris de manière régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles d'origine. Dans ce cas, l'encours est porté à nouveau en encours sain. **Dépréciations au titre du risque de crédit sur les encours douteux.** Dès lors qu'un encours est douteux, la perte probable est prise en compte par AMUNDI ESR par voie de dépréciation figurant en déduction de l'actif du bilan. Ces dépréciations correspondent à la différence entre la valeur comptable de la créance et les flux futurs estimés actualisés au taux du contrat, en prenant en considération la situation financière de la contrepartie, ses perspectives économiques ainsi que les garanties éventuelles sous déduction de leurs coûts de réalisation. Les pertes probables relatives aux engagements hors-bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan. **Traitement comptable des dépréciations.** Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non-recouvrement sur créances douteuses sont inscrites en coût du risque. Conformément à l'article 2231-3 du règlement ANC 2014-07 le Groupe a fait le choix d'enregistrer en coût du risque l'augmentation de la valeur comptable liée à la reprise de la dépréciation du fait du passage du temps. **Passage en perte.** L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, AMUNDI ESR le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise. **2.2. Portefeuille-titres.** Les règles relatives à la comptabilisation des opérations sur titres sont définies par les articles 2311-1 à 2391-1 (Titre 3 Comptabilisation des opérations sur titres du Livre II Opérations particulières) ainsi que par les articles 2211-1 à 2251-13 (Titre 2 Traitement comptable du risque de crédit du Livre II Opérations particulières) du règlement ANC 2014-07 du 26/11/2014 pour la détermination du risque de crédit et la dépréciation des titres à revenu fixe. Les titres sont présentés dans les états financiers en fonction de leur nature : effets publics (Bons du Trésor et titres assimilés), obligations et autres titres à revenu fixe (titres de créances négociables et titres du marché interbancaire), actions et autres titres à revenu variable. Ils sont classés dans les portefeuilles prévus par la réglementation (transaction, placement, investissement, activité de portefeuille, autres titres détenus à long terme, participation) en fonction de l'intention initiale de détention des titres qui a été identifiée dans le système d'information comptable dès leur acquisition. **Titres de transaction.** Ce sont des titres qui, à l'origine, sont acquis avec l'intention de les revendre ou vendus avec l'intention de les racheter à court terme. Les titres de transaction sont inscrits au bilan à leur prix d'acquisition, hors frais d'acquisition. Ils font l'objet d'une évaluation sur la base de leur valeur de marché à la date de clôture de l'exercice. Le solde des gains et pertes latents ainsi constaté, de même que le solde des gains et pertes réalisés sur cession des titres, est porté au compte de résultat, dans la rubrique « gains ou pertes des opérations des portefeuilles de négociation ». **Titres de placement.** Cette catégorie concerne les titres qui ne sont pas inscrits parmi les autres catégories. Les titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais inclus. **Obligations et autres titres à revenu fixe.** Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupon couru à l'achat inclus. Les revenus sont enregistrés en compte de résultat dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés sur obligations et autres titres à revenu fixe ». **Actions et autres titres à revenu variable.** Les actions sont inscrites au bilan pour leur valeur d'achat, frais d'acquisition inclus. Les revenus de dividendes attachés aux actions sont portés au compte de résultat dans la rubrique « revenus des titres à revenu variable ». Les revenus des SICAV et des Fonds communs de placement sont enregistrés au moment de l'encaissement dans la même rubrique. A la clôture de l'exercice, les titres de placement sont évalués pour la valeur la plus faible entre le coût d'acquisition et la valeur de marché. Ainsi lorsque la valeur d'inventaire d'une

ligne est inférieure à la valeur comptable et est constituée d'une dépréciation au titre de la moins-valeur latente sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres. Les gains, provenant des couvertures, au sens de l'article 2514-1 du règlement ANC 2014-7 du 26/11/2014, prenant la forme d'achats ou de ventes d'instruments financiers à terme, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les plus-values potentielles ne sont pas enregistrées. Les cessions de titres sont réputées porter sur les titres de même nature souscrits à la date la plus ancienne. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession des titres de placement sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autres titres détenus à long terme.** Les parts dans les entreprises liées sont les parts détenues dans des entreprises contrôlées de manière exclusive, incluses ou susceptibles d'être incluses par intégration globale dans un même ensemble consolidable. Les titres de participation sont des titres (autres que des parts dans une entreprise liée) dont la possession durable est estimée utile à l'activité de l'établissement, notamment parce qu'elle permet d'exercer une influence sur la société émettrice des titres ou d'en assurer le contrôle. Les autres titres détenus à long terme correspondent à des titres détenus dans l'intention de favoriser le développement de relations professionnelles durables en créant un lien privilégié avec l'entreprise émettrice, mais sans influencer la gestion de cette dernière, en raison du faible pourcentage des droits de vote détenus. Ces titres sont comptabilisés pour leur prix d'acquisition frais inclus. A la clôture de l'exercice, ces titres sont évalués, titre par titre, en fonction de leur valeur d'usage et figurent au bilan au plus bas de leur coût historique ou de cette valeur d'utilité. L'estimation de la valeur d'utilité peut se fonder sur divers éléments tels que la rentabilité et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice, ses capitaux propres, la conjoncture économique ou encore le cours moyen de bourse des derniers mois ou la valeur mathématique du titre. Lorsque la valeur d'utilité de titres est inférieure au coût historique, ces moins-values latentes font l'objet de dépréciations sans compensation avec les plus-values latentes. Les dotations et les reprises de dépréciation ainsi que les plus ou moins-values de cession relatives à ces titres sont enregistrées sous la rubrique « solde des opérations des portefeuilles de placement et assimilés » du compte de résultat. **Prix de marché.** Le prix de marché auquel sont évalués, le cas échéant, les différentes catégories de titres, est déterminé de la façon suivante : les titres négociés sur un marché actif sont évalués au cours le plus récent, si le marché sur lequel est négocié le titre n'est pas ou plus considéré comme actif, ou si le titre n'est pas coté, AMUNDI ESR détermine la valeur probable de négociation du titre concerné en utilisant des techniques de valorisation. En premier lieu, ces techniques font référence à des transactions récentes effectuées dans des conditions normales de concurrence. Le cas échéant, AMUNDI ESR utilise des techniques de valorisation couramment employées par les intervenants sur le marché pour évaluer ces titres lorsqu'il a été démontré que ces techniques produisent des estimations fiables des prix obtenus dans des transactions sur le marché réel. **2.3. Immobilisations.** AMUNDI ESR applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 par rapport à l'amortissement et à la dépréciation des actifs. Par conséquent, AMUNDI ESR applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de ce règlement la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations. En application du règlement CRC 2004-06, le coût d'acquisition des immobilisations comprend, outre le prix d'achat, les frais accessoires, c'est-à-dire les charges directement ou indirectement liées à l'acquisition pour la mise en état d'utilisation du bien ou pour son entrée « en magasin ». Les immeubles et le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur mise en service. Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'acquisition. Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constituées depuis leur date d'achèvement. A l'exception des logiciels, les immobilisations incorporelles ne font pas l'objet d'amortissement. Le cas échéant, elles peuvent faire l'objet de dépréciation. Les immobilisations corporelles et incorporelles sont amorties linéairement sur une durée variable selon le type d'immobilisation : Frais d'établissement : 5 ans, Logiciels achetés ou développés : 3 ans, Matériel de bureau et informatique : 3 ans, Mobilier : 10 ans. **2.4. Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle.** Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées dans les états financiers selon leur durée initiale ou la nature de ces dettes : dettes à vue ou à terme pour les établissements ; autres dettes pour la clientèle (celles-ci incluent notamment la clientèle financière). Les intérêts courus sur ces dettes sont enregistrés en compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat. **2.5. Provisions.** AMUNDI ESR applique le règlement ANC 2014-03 du 05/06/2014 pour la comptabilisation et l'évaluation des provisions. Ces provisions comprennent notamment les provisions relatives aux engagements par signature, aux engagements de retraite et de congés fin de carrière, aux litiges et aux risques divers. **Engagements sociaux.** L'ensemble du personnel en France bénéficie de divers régimes obligatoires de retraite dont les fonds sont gérés par des organismes indépendants. La société AMUNDI ESR n'a donc pas, à ce titre, de passif social autre que les cotisations à payer. En application d'accords d'entreprise, le groupe s'est engagé au versement d'indemnités de fin de carrière ou de préretraites. **Avantages au personnel postérieurs à l'emploi - plans de retraite - régimes à cotisations définies.** Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, AMUNDI ESR n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé. Le montant des cotisations au titre de ces régimes de retraite est enregistré en « frais de personnel ». **Engagements en matière de retraite, de pré-retraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies.** AMUNDI ESR applique, à compter du 01/01/2013, la recommandation 2013-02 de l'Autorité des normes comptables du 07/11/2013 relative aux règles de comptabilisation et d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires. A ce titre, AMUNDI ESR provisionne ses engagements de retraite et avantages similaires relevant de la catégorie des régimes à prestations définies. Au 31/12/2020, les engagements sont valorisés à 2 016 Keuros et la provision à 724 Keuros. Les taux de sensibilité démontrent que : une variation de plus de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 7,93 % ; une variation de moins de 50 bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 8,80 %. **Engagements en matière de retraite.** A l'intérieur du Groupe AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT a formalisé un contrat d'assurance « Indemnité Fin de Carrière » (IFC) avec PREDICA et des conventions de mandat entre AMUNDI ASSET MANAGEMENT et les sociétés de

l'UES (dont AMUNDI ESR, cf. ci-dessous) ont été signées. Cette externalisation des « IFC » s'est traduite par un transfert d'une partie de la provision de passif existante dans les comptes vers le contrat PREDICA. Le solde non externalisé reste inscrit en provision de passif. **Accord de participation et d'intéressement du groupe.** Certaines sociétés du groupe se sont constituées en « Unité Economique et Sociale » (AMUNDI, AMUNDI ASSET MANAGEMENT, AMUNDI ITS, AMUNDI FINANCE, AMUNDI ESR, AMUNDI IMMOBILIER, AMUNDI INTERMEDIATION, AMUNDI PRIVATE EQUITY FUNDS, ETOILE GESTION, S2G, BFT IM, CPR AM et AMUNDI TRANSITION ENERGETIQUE). Des accords relatifs à la participation des salariés et à l'intéressement ont été conclus dans ce cadre. La participation des salariés aux fruits de l'expansion de cette « UES » est constatée dans le compte de résultat de l'exercice au titre duquel le droit des salariés est né. Elle figure dans les frais de personnel. Une charge estimée correspondant à l'intéressement est constatée dans le compte de résultat au même titre que la participation. Elle figure également dans les frais de personnel. Les salariés mis à disposition par CREDIT AGRICOLE SA bénéficient des accords signés dans le cadre de l'« UES » de cette entité. La charge à payer estimée de la participation et de l'intéressement attribués dans ce cadre a été enregistrée dans les comptes. **Impôt sur les bénéfices.** D'une façon générale, seul l'impôt exigible est constaté dans les comptes individuels. La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice. Elle intègre les conséquences de la contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %. Les crédits d'impôt sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat. AMUNDI ESR a signé avec AMUNDI une convention d'intégration fiscale. Aux termes des accords conclus, chacune des sociétés intégrées constate dans ses comptes la dette d'impôt dont elle aurait été redevable en l'absence d'intégration fiscale.

NOTE 3 - Créances sur les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle.

	31/12/2020			31/12/2019	
	A moins de 3 mois	Total en principal	Créances ratt.	Total	Total
Comptes et prêts :					
- A vue.....	114 320	114 320	-	114 320	58 530
- A terme.....	30 000	30 000	95	30 095	70 029
TOTAL	144 320	144 320	95	144 415	128 559
VAL. NETTES AU BILAN.....	144 320	144 320	95	144 415	128 559
TOTAL	144 320	144 320	95	144 415	128 559

NOTE 4 - Opérations avec la clientèle. Néant.

NOTE 5 - Titres de transaction, de placement, d'investissement et titre de l'activité de portefeuille. Néant.

NOTE 6 - Titres de participation et de filiales. Participations dont la valeur d'inventaire est inférieure à 1 % du capital de AMUNDI et Total filiales et participations, Valeurs comptables des titres détenus, Valeur brute : 41, Valeur nette : 27.

NOTE 6.1. Valeur estimative des titres de participation. Parts dans les entreprises liées, Titres non cotés, 31/12/2020, Valeur au bilan : 41, Valeur estimative : 27, 31/12/2019, Valeur au bilan et valeur estimative : 41, Dépréciations, 31/12/2020, Valeur au bilan : - 13, Valeur nette au bilan et Total des titres de participation, 31/12/2020, Valeur au bilan et valeur estimative : 27, 31/12/2019, Valeur au bilan et valeur estimative : 41. Total valeurs brutes, Titres non cotés et Total, 31/12/2020, Valeur au bilan : 41, Valeur estimative : 27, 31/12/2019, Valeur au bilan et valeur estimative : 41.

NOTE 7 - Variation de l'actif immobilisé. Note 7.1. Immobilisations financières. Parts dans les entreprises liées, Valeurs brutes, 01/01/2020 et 31/12/2020 : 41, Dépréciations, Diminutions (cessions, échéance) et 31/12/2020 : - 13, Valeur nette au bilan et Total, 01/01/2020 : 41, Diminutions (cessions, échéance) : - 13, 31/12/2020 : 27.

Note 7.2. Immobilisations corporelles et incorporelles	01/01/2020	Aug. (acq.)	31/12/2020
Immobilisations corporelles :			
- Valeurs brutes.....	1 723	18	1 741
- Amortissements et dépréciations.....	- 1 459	- 50	- 1 508
VALEUR NETTE AU BILAN.....	265	- 32	233
Immobilisations incorporelles :			
- Valeurs brutes.....	5 001	14	5 015
- Amortissements et dépréciations.....	- 4 998	- 6	- 5 004
VALEUR NETTE AU BILAN.....	3	8	11
TOTAL	267	- 24	243

NOTE 8 - Actions propres. Néant.

NOTE 9 - Comptes de régularisation et actifs divers. Autres actifs, Débiteurs divers et Valeur nette au bilan, 31/12/2020 : 55 905, 31/12/2019 : 26 095, Compte de régularisation, Autres produits à recevoir, 31/12/2020 : - 17, 31/12/2019 : 173, Charges constatées d'avance, 31/12/2020 : 168, 31/12/2019 : 14, Autres comptes de régularisation, 31/12/2020 : 15 337, 31/12/2019 : 5 510, Valeur nette au bilan, 31/12/2020 : 15 489, 31/12/2019 : 5 698, Total, 31/12/2020 : 71 394, 31/12/2019 : 31 793. Les débiteurs divers s'élevaient à 55 905 Keuros sont principalement constitués par : des acomptes sur la CSG/CRDS pour 49 200 Keuros ; des acomptes d'impôt sur les sociétés pour 3 786 Keuros ; des dépôts et cautionnements pour 2 060 Keuros. La facturation en attente de recouvrement reprend quant à elle les factures émises. Les postes de capitaux en suspens sont le reflet de l'activité de teneur de compte ; ils reflètent la contrepartie des sommes versées par les entreprises mais non encore investies, les sommes en attente de règlement/livraison ou encore les sommes non encore reversées aux clients. Compte-tenu de l'activité, l'évolution de ces soldes sur une année doit être analysée en détail. En effet, en fonction d'une ou plusieurs opérations significatives au moment de l'arrêté, les montants en jeu peuvent amener des mouvements au sein de ces comptes d'une grande amplitude, fonction de l'avancée des processus de collecte/souscription/rachat, etc... A la clôture de l'exercice, les autres comptes de régularisation s'élevaient à 15 337 Keuros se composent de capitaux en suspens, des facturations en attente de recouvrement, des droits d'entrée en attente de facturation et de chèques remis à l'encaissement.

NOTE 10 - Dépréciations inscrites en déduction de l'actif. Sur opérations sur titres et Total, Dotations et solde au 31/12/2020 : 13.

NOTE 11 - Dettes envers les établissements de crédit - Analyse par durée résiduelle. 31/12/2020, A moins de 3 mois, Total en principal et total. Etablissements de crédit, Comptes et emprunts, A vue : 11 703, A terme : 40 000, Valeur au bilan : 51 703.

NOTE 12 - Comptes créditeurs de la clientèle. Néant.

NOTE 13 - Dettes représentées par un titre. Néant.

NOTE 14 - Comptes de régularisation et passifs divers. Autres passifs, Crédeurs divers et Valeur au bilan, 31/12/2020 : 106 318, 31/12/2019 : 111 886, Comptes de régularisation, Autres charges à payer, 31/12/2020 : 5 127, 31/12/2019 : 11 214, Autres comptes de régularisation, 31/12/2020 : 13 714, Valeur au bilan, 31/12/2020 : 18 841, 31/12/2019 : 11 214, Total, 31/12/2020 : 125 159, 31/12/2019 : 123 100. A la clôture de l'exercice, les postes de crédeurs divers s'élevant à 106 318 Keuros sont principalement constitués de : dettes sociales pour 87 981 Keuros ; dettes fiscales pour 18 355 Keuros. Les charges à payer sont constituées des frais généraux provisionnés au 31/12/2020 pour 5 127 Keuros.

NOTE 15 - Provisions. Pour engagements de retraite et assimilés, Solde au 01/01/2020 : 1 286, Dotations : 113, Reprises non utilisées : - 674, Solde au 31/12/2020 : 724, Autres provisions, Solde au 01/01/2020 : 672, Dotations : 686, Reprises utilisées : - 45, Solde au 31/12/2020 : 1 313, Valeur au bilan, Solde au 01/01/2020 : 1 958, Dotations : 799, Reprises utilisées : - 45, Reprises non utilisées : - 674, Solde au 31/12/2020 : 2 037.

NOTE 16 - Epargne logement. Néant.

NOTE 17 - Engagements sociaux - avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies. Variations de la dette actuarielle. Dette actuarielle au 31/12/N-1, 31/12/2020 : 1 916, 31/12/2019 : 1 812, Coûts des services rendus sur la période, 31/12/2020 : 122, 31/12/2019 : 110, Effet de l'actualisation, 31/12/2020 : 18, 31/12/2019 : 25, Prestations versées, 31/12/2020 : - 33, 31/12/2019 : - 192, (Gains)/perttes actuariels, 31/12/2020 : - 7, 31/12/2019 : 161, Dette actuarielle au 31/12/N, 31/12/2020 : 2 016, 31/12/2019 : 1 916. **Variations de juste valeur des actifs des régimes.** Juste valeur des actifs/droits à remboursement au 31/12/N-1, 31/12/2020 : 629, 31/12/2019 : 805, Rendement attendu des actifs, 31/12/2020 : 6, 31/12/2019 : 10, Gains/pertes actuariels, 31/12/2020 : 15, 31/12/2019 : 6, Cotisation de l'employeur, 31/12/2020 : 674. Modification/réduction/liquidation de régime, Prestations versées par le fonds, 31/12/2020 : - 33, 31/12/2019 : - 192, Juste valeur des actifs/droit à remboursement au 31/12/N, 31/12/2020 : 1 291, 31/12/2019 : 629. **Détail de la charge comptabilisée au compte de résultat.** Coûts des services rendus sur la période, 31/12/2020 : 123, 31/12/2019 : 110, Coût financier, 31/12/2020 : 18, 31/12/2019 : 25, Rendement attendu des actifs sur la période, 31/12/2020 : - 6, 31/12/2019 : - 10, Charge nette comptabilisée au compte de résultat, 31/12/2020 : 135, 31/12/2019 : 125. **Position nette.** Dette actuarielle au 31/12/N, 31/12/2020 : 2 016, 31/12/2019 : 1 916, Juste valeur des actifs en fin de période, 31/12/2020 : - 1 291, 31/12/2019 : - 629, Position nette (passif)/actifs au 31/12/N, 31/12/2020 : - 725, 31/12/2019 : - 1 287.

NOTE 18 - Fonds pour risques bancaires généraux. Néant.

NOTE 19 - Dettes subordonnée : analyse par durée résiduelle. Néant.

NOTE 20 - Variation des capitaux propres (avant répartition).

	Capital	Primes, rés. et report à nouveau	Résultat	Total des capitaux propres
SOLDE AU 31/12/2019	24 000	2 208	9 393	35 602
Variation des primes et réserves	-	408	-	408
Affectation du résultat social	-	-	- 9 393	- 9 393
Report à nouveau	-	9	-	9
Résultat de l'exercice 2020	-	-	10 554	10 554
SOLDE AU 31/12/2020	24 000	2 626	10 554	37 180

NOTE 21 - Composition des fonds propres. Capitaux propres et Total des fonds propres, 31/12/2020 : 37 180, 31/12/2019 : 35 602.

NOTE 22 - Opérations effectuées avec les entreprises liées et participations. Créances, Sur les établissements de crédit et institutions financières, Solde au 31/12/2020 et Solde au 31/12/2019 : 128 559, Dettes, Sur les établissements de crédits et institutions financières, Solde au 31/12/2020 : 51 703.

NOTE 23 - Opérations effectuées en devises. Actif et passif. Euro et Total, 31/12/2020 : 202 365, 31/12/2019 : 160 660.

NOTE 24 - Opérations de change, emprunts et prêts en devises. Néant.

NOTE 25 - Opérations sur instruments financiers à terme. Néant.

NOTE 26 - Engagements donnés ou reçus. Néant.

NOTE 27 - Informations relatives au risque de contrepartie sur produits dérivés. Néant.

NOTE 28 - Produits nets d'intérêts et revenus assimilés. Ils sont constitués par la rémunération des comptes ordinaires débiteurs de la société et par les prestations de services financiers. Sur opérations avec les établissements de crédit et Total intérêts et produits assimilés, 31/12/2020 : 416, 31/12/2019 : 201, Sur opérations avec les établissements de crédit, 31/12/2020 : - 425, 31/12/2019 : - 413, Autres intérêts et charges assimilés, 31/12/2020 : - 72, 31/12/2019 : - 73, Total intérêts et charges assimilés, 31/12/2020 : - 497, 31/12/2019 : - 486, Total produits nets d'intérêt et revenus assimilés, 31/12/2020 : - 81, 31/12/2019 : - 285.

NOTE 29 - Revenus des titres. Parts dans les entreprises liées, titres de participation et autre titres détenus à long terme et Total revenus des titres variables, 31/12/2020 : 1, 31/12/2019 : - 38, Total des revenus sur titres, 31/12/2020 : 1, 31/12/2019 : - 38.

NOTE 30 - Produit net des commissions. Sur opérations sur titres et Total produit net des commissions, 31/12/2020, Produits : 49 332, Charges : - 3 652, Net : 45 679, 31/12/2019, Produits : 45 311, Charges : - 3 262, Net : 42 049.

NOTE 31 - Gains ou pertes des opérations sur portefeuilles de négociation. Néant.

NOTE 32 - Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placements ou assimilés. Dotations aux dépréciations, 31/12/2020 : - 13, Reprises de dépréciations, 31/12/2019 : 38, Dotations ou reprise nette aux dépréciations, 31/12/2020 : - 13, 31/12/2019 : 38, Solde des opérations sur titres de placement et Total gains ou perte sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés, 31/12/2020 : - 13, 31/12/2019 : 38.

NOTE 33 - Autres produits et charges d'exploitation bancaire. Produits divers, 31/12/2020 : 293, 31/12/2019 : 284, Reprises provisions, 31/12/2019 : 360, Total Autres produits d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : 293, 31/12/2019 : 644, Charges diverses, 31/12/2020 : - 1, Refacturation et transfert de charges, 31/12/2020 : - 280, 31/12/2019 : - 224, Dotations provisions, 31/12/2020 : - 306, Total Autres charges d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : - 587, 31/12/2019 : - 224, Autres produits et charges d'exploitation bancaire, 31/12/2020 : - 294, 31/12/2019 : 420.

NOTE 34 - Charges générales d'exploitation. Frais de personnel, Salaires et traitements, 31/12/2020 : - 7 168, 31/12/2019 : - 6 517, Charges sociales, 31/12/2020 : - 3 976, 31/12/2019 : - 2 975, Intéressement et participation, 31/12/2020 : - 979, 31/12/2019 : - 843, Impôts et taxes sur rémunérations, 31/12/2020 : - 421, 31/12/2019 : - 253, Total des charges de personnel, 31/12/2020 : - 12 544, 31/12/2019 : - 10 588, Refacturation et transferts de charges de personnel, 31/12/2019 : - 3, Frais de personnel nets, 31/12/2020 : - 12 544, 31/12/2019 : - 10 591, Frais administratifs, Impôts et taxes (1), 31/12/2020 : - 628, 31/12/2019 : - 608, Services extérieurs et autres frais administratifs, 31/12/2020 : - 19 766, 31/12/2019 : - 19 249, Total des charges administratives, 31/12/2020 : - 20 394,

31/12/2019 : - 19 858, Refacturation et transferts de charges administratives, 31/12/2020 : 2 356, 31/12/2019 : 2 023, Frais administratifs nets, 31/12/2020 : - 18 038, 31/12/2019 : - 17 834, Charges générales d'exploitation, 31/12/2020 : - 30 582, 31/12/2019 : - 28 425. **NOTE 34.1. Effectif moyen.** Cadres, 31/12/2020 : 87, 31/12/2019 : 79, Non-cadres, 31/12/2020 : 56, 31/12/2019 : 58, Total, Dont France, 31/12/2020 : 143, 31/12/2019 : 137.

NOTE 35 - Coût du risque. Dotations aux provisions et dépréciations, Autres dotations aux provisions et dépréciations, 31/12/2020 : - 90, 31/12/2019 : - 45, Reprises des provisions et dépréciations, Autres reprises de provisions et dépréciations, 31/12/2020 : 45, Variation des provisions et dépréciations, 31/12/2020 et 31/12/2019 : - 45, Autres pertes, 31/12/2020 : - 828, 31/12/2019 : - 387, Autres produits, 31/12/2020 : 556, 31/12/2019 : 180, Coût du risque, 31/12/2020 : - 317, 31/12/2019 : - 253.

NOTE 36. Résultat net sur actif immobilisés. Néant.

NOTE 37. Impôt sur les bénéfices (en Keuros).

Répartition de l'impôt sur les bénéfices	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	14 768	3 775	10 993
Particip. des sal. aux fruits de l'expansion ..	- 431	7	- 438
Résultat	14 336	3 782	10 554
IMPOT SUR LES SOCIETES.....	14 336	3 782	10 554

NOTE 38. Implantation dans des Etats ou territoires n'ayant pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements. Néant.

NOTE 39 - Affectation des résultats. Le résultat distribuable, comprenant le bénéfice de l'exercice pour 10 554 166,21 euros et le report à nouveau pour 225 513,78 euros, s'élève à 10 779 679,99 euros. Au titre de l'exercice 2020 il est proposé d'affecter ce résultat distribuable de la façon suivante : en report à nouveau pour 18 166,21 ce qui serait porté à 243 679,99 euros ; en distribution aux actionnaires pour un total de 10 536 000,00 euros soit 4,39 euros par action. Conformément à la loi, nous vous rappelons qu'au cours des trois exercices précédents, la société a attribué à chaque action un revenu de : Année 2017 : 2,89 euros par action, Année 2018 : 2,84 euros par action, Année 2019 : 3,74 euros par action.

NOTE 40 - Publicité des honoraires de Commissaires aux comptes. La société est consolidée selon la méthode de l'intégration globale chez AMUNDI. En conséquence, l'information relative aux honoraires des Commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe des comptes consolidés du Groupe AMUNDI. **Rémunérations diverses.** Cette information n'est pas mentionnée dans la présente annexe, car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle. La rémunération des dirigeants est connue des actionnaires. **Attestation des Commissaires aux comptes et publicité.** Néant.

AFFECTATION DU RESULTAT. L'Assemblée Générale constate que le résultat distribuable s'élève à 10 779 679,99 euros dont le résultat de l'exercice 2020 pour 10 554 166,21 euros et le report à nouveau pour 225 513,78 euros. Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration : de distribuer un dividende de 4,39 euros par action, soit un total de 10 536 000,00 euros ; d'affecter le solde du résultat distribuable de 18 166,21 euros en report à nouveau qui serait porté à 243 679,99 euros.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS.

Opinion. En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos Assemblées Générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AMUNDI ESR relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice. **Fondement de l'opinion.**

Référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. **Indépendance.** Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations. La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits. C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. **Vérifications spécifiques.** Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicable en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires à l'exception du point ci-dessous. La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire. **Rapport sur le gouvernement d'entreprise.** Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce. Neuilly-sur-Seine et Paris - La Défense, le 21 mai 2021, Les Commissaires aux comptes, PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT : Laurent TAVERNIER ; ERNST & YOUNG ET AUTRES : Claire ROCHAS.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège social : 90, boulevard Pasteur - 75015 PARIS.